



PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES ELECTEURS SENATORIAUX
A L'ELECTION DES SENATEURS LE 24 SEPTEMBRE 2017**

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS

VU le code électoral ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret n°2017-1091 du 6 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-10-65 du 20 mars 2017 accordant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE;

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant les modes de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner par commune ;

VU les procès-verbaux des élections organisées dans les conseils municipaux les 30 juin et 4 juillet 2017 ;

VU les désignations de remplaçant faites par les députés, sénateurs, conseillers régionaux et conseillers départementaux, concernés par les dispositions des articles L.282 et L.287 du code électoral ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Le tableau des électeurs sénatoriaux qui procéderont à l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017 est établi comme suit :

ARTICLE 2. - L'élection des délégués des conseils municipaux et des suppléants peut être contestée devant le tribunal administratif de Lille dans les trois jours de la publication du présent tableau des électeurs sénatoriaux.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 4. - M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et Mmes et MM. les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 7 juillet 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE